

Rapport de la sous-commission des comptes 2002

Dicastères de Monsieur Charles Augsburgers

Composition :

Mme Valérie Schweingruber (Lib-PPN)
M. Pierre Bauer (PS)
M. Jean-Pierre Veya (POP), rapporteur

La sous-commission a siégé le mardi 11 mars 2003 de 8h00 à 15h15.

750 Urbanisme

En présence de Mme Steiger, responsable.

3151000

Les dépenses de CHF 17'500.- engagées sur ce poste et non budgétées sont dues à l'installation d'un nouveau bureau (mobilier et informatique) qui a été récupéré sur l'espace existant.

3180700

Frais d'études inférieurs de CHF 92'000.- au budget. D'une part ce poste est toujours difficile à budgéter et d'autre part, compte tenu de la surcharge actuelle du service certains projets prévus en 2002 ont dû être reportés en 2003.

4611000

La subvention de CHF 15'000.- reçue de la part du canton est allouée pour l'inventaire des vitraux « arts nouveaux ». A ce propos, il est intéressant de relever que la ville fait office de site pilote. Ce type d'action relève à la fois de la protection du patrimoine et de la promotion de l'image de notre ville. La Chaux-de-Fonds a l'intention de rentrer dans le réseau des villes européennes « arts nouveaux » et dans ce cadre projette une série de manifestations qui impliqueront différents acteurs, dont l'Ecole d'Art. On cherche ainsi à obtenir une reconnaissance internationale du patrimoine exceptionnel de notre cité dans ce domaine. Pour ce faire le Conseil Général sera saisi d'un rapport et d'une demande de crédit, en principe, au mois de mai.

Agenda 21

Compte tenu de la surcharge actuelle du service (notamment due au plan de la mobilité urbaine) une personne a été engagée à titre temporaire afin de finaliser le projet. Le Conseil Général sera saisi, en principe, d'un rapport au mois d'août. A ce propos on peut souligner que la particularité

de notre ville, par rapport à Neuchâtel par exemple, tient au fait que depuis plusieurs années déjà les services fonctionnent dans la perspective du développement durable. L'agenda 21 devrait également impliquer la société civile. Sans ce volet un rapport aurait déjà pu être présenté au législatif, mais c'était prendre le risque d'un rapport « alibi ». Il a été préféré prendre plus de temps de façon à mettre en place une véritable démarche participative aussi bien avec l'administration qu'avec la société civile.

Mobilité

A ce stade un appel d'offre (marché public) pour un mandat d'étude d'avant projet a été lancé pour le réaménagement, en zone de rencontre, d'une partie de l'avenue Léopold-Robert (entre Casino - Grande Fontaine) et des rues du Casino et des Musées. Quatre mandats ont été attribués à des bureaux locaux ou ayant une succursale dans le canton, en association avec des architectes de la ville, et les études doivent être rendues le 26 mai. Il s'agit de projets détaillés. Les quatre projets, ainsi que les travaux réalisés par des étudiants de l'EPFL et l'EPFZ, seront ensuite exposés et présentés, d'abord aux partis politiques puis à la population. Le service d'urbanisme en fera ensuite la synthèse pour aboutir au projet définitif qui devrait être présenté au Conseil Général lors de sa séance du mois de juin. Par ailleurs, un autre groupe d'étude a examiné l'aspect trafic. Ensuite, dans le courant de l'automne, des aménagements légers devraient être mis en place afin d'entrer dans la période de test. Au mieux, et compte tenu également des délais imposés par les procédures de marchés publics, la construction en dur n'interviendrait qu'au printemps 2004.

H2O

La sous-commission est informée dans le détail de la situation actuelle et des démarches entreprises par le Conseil Communal pour faire aboutir ce dossier. Compte tenu du fait que cette question sera abordée lors du prochain Conseil Général de mars, la sous-commission décide de ne pas en faire état dans son rapport.

Divers

Le délai de traitement des divers dossiers par les services communaux reste excellent. Par contre, il faut déplorer que les services de l'Etat fonctionnent de manière moins optimale, du moins en ce qui concerne le facteur temps. Souvent des projets sont bloqués faute de décisions rapides.

Actuellement plusieurs dossiers sont ouverts (plans spéciaux, plans de quartier, etc...) notamment en ce qui concerne le terrain faisant face à l'usine électrique Numa-Droz (double halle de gymnastique), devant Portescap (centre commercial), le plan de quartier du Chemin Perdu, trois plans de quartier à l'Orée du Bois, le plan de quartier Helvétie. En ce qui concerne le projet Coop Les Entilles plusieurs recours ont été déposés.

Il existe un schéma global d'utilisation de la zone du Crêt du Locle, qui tient compte de l'implantation à futur du parc scientifique et technologique, mais il est inutile, à ce stade, de le rendre public, car la ville n'est pas propriétaire des terrains. Il existe plusieurs variantes et le service d'urbanisme possède une vision très claire de la situation.

La motion « 1000 arbres en ville » est traitée par le service des espaces verts.

La réalisation de l'étang Bonne Fontaine sera terminée avant la construction de la caserne du SIS.

Faute de temps, mais pas d'intérêt, la visite prévue de la police du feu et des constructions a été abandonnée.

121 Chancellerie

En présence de M. Jaquenoud, chancelier.

L'examen détaillé des comptes du service ne soulève pas de questions particulières.

Internet

En ce qui concerne l'e-voting, c'est la Police des Habitants qui est en charge du dossier. Le projet de guichet virtuel unique avance bien. La Confédération a édicté une liste de points à traiter. Le site de la ville répond déjà en très grande partie à ces demandes. Il n'y a pas de prescription pour des formulaires en ligne, néanmoins ce développement est prévu.

Le site de la ville est pris en charge, d'une part, par deux employés du SIC (le webmaster et une bureauticienne) et, d'autre part, par chaque service au travers du chef de service et d'un délégué Internet particulièrement responsable de la mise à jour des pages concernant son secteur. Il est impossible de chiffrer le coût global pour la ville, car il est pris en charge dans le budget ordinaire des services, qui assurent ce travail en plus du reste.

Chargé de communication

Le recrutement est en cours, mais le Conseil Communal souhaite prendre son temps afin d'éviter une répétition de la malheureuse expérience précédente. A ce stade deux candidatures ont été retenues. Le choix définitif devrait être fait ce printemps, pour un engagement cet été. Le cahier des charges a été revu pour tenir compte de la difficulté de trouver quelqu'un qui possède deux métiers différents (communication et marketing). L'aspect communication a été privilégié. L'aspect marketing

peut être mandaté à l'extérieur de l'administration. La motion POP de 1994 sur l'information de la population (la plus ancienne sur le bureau de l'exécutif), sera traitée en priorité lorsque le poste sera repourvu.

Divers

La question de panneaux « Winterthour ville amie ou partenaire » a été confiée à l'urbanisme dans le cadre d'une réflexion sur les entrées de la ville. D'un point de vue légal nos cités ne sont pas jumelées car cela implique des contraintes formelles assez importantes résumées dans une charte. Avec Winterthour l'idée était de ne rien faire de trop formel mais d'avancer ensemble. Puis une fondation a été créée ce qui a permis de tisser des liens également au niveau du législatif.

124 Service Juridique

En présence de M. Bois, juriste communal.

3180500

Ce poste comprend les frais judiciaires, les frais d'actes mais aussi les dommages et intérêts que la ville doit parfois payer. Ces derniers sont centralisés dans ce poste du service juridique. Il est toujours difficile de prévoir ce type de dépenses. A l'avenir le libellé de ce poste devrait être corrigé en « Frais judiciaires – Frais actes – Indemnités ».

Dotation

Actuellement le service est doté de 1.7 poste de juriste ce qui est considéré comme suffisant par son responsable, même si la charge de travail due à l'augmentation du nombre de procédure augmente. Grâce à une bonne maîtrise de l'outil informatique par les juristes, le service n'a pas besoin de secrétaire. Outre le travail purement juridique (avis de droit, participation à des négociations, des commissions etc.), le service est parfois chargé de préparer des réponses à des consultations fédérales et cantonales.

Divers

La question de la responsabilité pénale de membres de l'exécutif ou du personnel de l'administration communale est évoquée, en particulier la prochaine audience du Tribunal de Police à propos du décès d'un sexagénaire à la piscine. L'augmentation significative du nombre d'action en justice contre la ville et/ou ses institutions, dont certaines paraissent peu fondées, ne peut que nous interpellier.

122 Service Economique

En présence de Mme Choulat, déléguée à la promotion économique, et de Mme Frutiger, adjointe.

3111000

La somme de CHF 28'000.- comptabilisée à ce poste représente les frais de déménagement et d'installation du service au 2^{ème} étage d'Espacité.

Général

Le service présente brièvement les principales tâches qui sont les siennes. A savoir, promotion économique de proximité, lien entre les entreprises et les autorités et l'administration, contact avec la promotion cantonale, commission économique communale, rédaction de rapports liés à l'économie pour l'exécutif et/ou le législatif, information individuelle donnée à des entreprises locales existantes (le service est de plus en plus souvent consulté depuis qu'il n'y a plus de conseiller endogène sur le plan cantonal), recensement des terrains et bâtiments industriels vacants, secrétariat de Forum Gérances et de Vivre La Chaux-de-Fonds, participation à divers comités (Genilem, Polyexpo etc.), établissement de statistiques communales, enquête communale sur l'emploi. D'une façon générale on peut dire que le service économique est une tête de pont dans l'administration communale sur les dossiers d'implantation et/ou de création de nouvelles entreprises. Il suit également les dossiers de collaboration et développement régional et transfrontalier. Le Conseil Communal tient à souligner l'importance et la diversité des tâches que ce dernier remplit en regrettant que ce travail soit parfois méconnu.

Chômage

Contrairement à la crise précédente, c'est notre ville qui a le triste privilège d'avoir le pourcentage le plus élevé de chômeurs du canton. Cela s'explique par le fait, que cette fois-ci, c'est majoritairement le secteur secondaire qui est touché.

Commerce

Des études démontrent, contrairement à ce que craignent les petits commerçants, que l'implantation de nouveaux commerces, attire beaucoup de consommateurs ce qui est favorable également au commerce existant. De ce point de vue, il est souhaitable que le tissu commercial de notre ville se densifie et que l'offre augmente, notamment sur le plan qualitatif. A Winterthour, les petits commerçants d'une rue du centre ville sont allés chercher de grandes enseignes pour qu'elles s'installent dans leur quartier, afin de redynamiser la zone et d'y attirer des clients potentiels. L'implantation de la Coop aux Entilles pose la question de l'ouverture d'un centre d'attraction « excentré ». Il faut espérer que les locaux laissés vacants par l'ABM puissent être occupés prochainement.

Malheureusement le prix exigé par le propriétaire est trop élevé et a, jusqu'ici, dissuadé les acheteurs potentiels.

Parc

Le projet de parc scientifique et technologique, projet pour lequel le Conseil Général a adopté récemment un plan spécial, est en bonne voie. Le Conseil d'Etat est déterminé à aller vite sur ce dossier. Dans un premier temps, c'est-à-dire avant la construction des bâtiments, le parc s'installera dans des locaux existants. Le Grand Conseil sera, en principe, saisi d'un rapport à ce propos au mois de juin. Reste deux soucis majeurs, à savoir la volonté de certains de créer ce parc sur un seul site (comme par hasard ce site unique serait situé sur le littoral) ce qui va à l'encontre de la ferme volonté du Conseil d'Etat de vouloir un projet sur deux sites et, d'autre part, la décision pour le moins controversée de l'exécutif cantonal de déménager l'Ecole d'Ingénieur du Locle sur le nouveau site du parc scientifique et technologique. Sur ces deux points le Conseil Communal restera inflexible et défendra l'option multisite et le statu quo pour l'Ecole d'Ingénieur.

Promotion

Dans son rapport « prospective » notre ville mettait en exergue les disparités régionales existantes en matière, notamment, de promotion économique. En ce qui concerne la promotion exogène, les choses se sont améliorées et la collaboration entre le service communal et cantonal est meilleure, même si parfois la ville est mise devant le fait accompli. Pour la promotion endogène, la disparition de Ntec crée un manque certain. C'est pourquoi le service communal est de plus en plus sollicité. Ce type de service sera à nouveau offert dans le cadre du parc scientifique et technologique. L'idée à terme est d'offrir aux entrepreneurs un guichet unique.

Divers

L'Ecole Internationale qui va s'implanter dans notre ville devrait accueillir, à terme, plus de 200 étudiants anglophones. Elle ouvrira ses portes au 1^{er} avril 2003 avec 45 étudiants. Elle songe à acheter un immeuble pour pouvoir les y loger. Ce dossier a été mené de A à Z par le service communal qui tient à souligner l'importance pour notre ville et notre région de ce projet. Cela renforce nos atouts et démontre que ce type de démarche est possible ailleurs que sur l'arc lémanique ou dans la région zurichoise.

Il n'est pas possible d'envisager la pose de panneaux aux entrées de ville signalant la présence dans notre cité de marques, notamment horlogères, prestigieuses. D'une part ces dernières ne le souhaitent pas forcément, d'autre part il semble impossible de vouloir faire cohabiter, même sur un panneau, des marques qui sont par ailleurs concurrentes.

520 Office des Sports

En présence de M. Piller, responsable du service.

Visite

La sous-commission se rend sur le chantier des vestiaires du terrain du Patinage. Les travaux sont en cours de finition. Les nouveaux locaux sont fonctionnels, sans luxe excessif, et offrent trois vestiaires séparés. Trois clubs de football se partageront les locaux et le terrain. De plus, ces équipements pourront être utilisés lors de manifestations importantes au stade de la Charrière.

Général

La commission des sports, puis le Conseil Général, seront bientôt saisi d'un rapport sur la politique des sports en ville.

3111000

La somme de CHF 23'500.- engagée à ce poste représente les frais de déménagement et d'installation du service au 2^{ème} étage d'Espacité.

521

Dans le courant de l'année 2003 le législatif sera saisi d'un rapport sur la construction d'une halle double de gymnastique en face de l'usine électrique Numa-Droz. D'autre part, un projet est en cours d'étude pour une salle simple en face du bois du Petit Château. Le sous-sol serait utilisé pour créer un parking dans la perspective du projet Naturama. Ainsi notre ville répondrait aux normes fédérales en la matière, du moins en ce qui concerne l'école obligatoire. Pour le degré supérieur, il faudra refaire le point lorsque les nouvelles halles seront en fonctionnement.

3142700

Un crédit spécial de CHF 25'000 a été octroyé par le Conseil Communal pour aménager le terrain de sport situé à l'ouest de l'ORDP.

522

Le vestiaire homme de la piscine a été refait en 2002 grâce à un crédit spécial de CHF 30'000 (3142400). Le vestiaire dame sera refait cette année. Le faible coût de ces rénovations est dû au fait que les travaux ont été réalisés par le personnel de la piscine-patinoire.

523

Les compresseurs de la patinoire ont 50 ans ! Il a fallu déboursier CHF 50'000.- en 2002 (3157300) pour démonter et réparer un des deux compresseurs. A terme il faudra prévoir le remplacement de ces équipements pour une somme d'environ CHF 1'200'000.-

524

Avec seulement 2 personnes pour assurer une ouverture 340 jours par année (en 2002) cela ne va pas sans poser des problèmes. Pour l'heure, pendant les vacances, ou absences, d'un préposé, c'est le personnel de la piscine-patinoire qui vient en renfort. Le Conseil Communal envisage d'augmenter la dotation en prenant sur les sommes actuellement dépensées pour s'assurer la présence de sauveteurs.

L'ouverture des piscines de Morteau et de Maîche a provoqué une légère baisse des entrées. Cela est favorable au niveau de l'exploitation du site qui se trouvait, par moment, surchargé.

Unité administrative Grenier 22**En présence de M. Bossy, responsable.**330

Dans le compte 3520200 (office des apprentissages) sont comptabilisés les dépenses de la ville pour des élèves suivant une formation dans une école hors commune. D'une manière générale il est relevé le gros travail qu'impliquent les changements en cours dans différentes filières de formation.

340

Les deux postes consacrés aux placements sont occupés par des conseillers ORP. Il s'agit, en fait, de collaborateurs de la ville qui travaillent au sein de l'ORP. Leurs salaires sont subventionnés à 100% par la Confédération.

350

Ce service a été cantonalisé. Il est remplacé par une aide à l'insertion socioprofessionnelle (en collaboration avec les services sociaux, voir le rapport de gestion). Reste seulement à comptabiliser la somme due au canton pour la participation communale aux mesures de crise.

Il est important de noter que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LACI on s'attend à voir exploser le nombre de chômeurs en fin de droit. Au niveau cantonal, c'est près de 400 personnes qui pourraient se trouver en fin de droit en juillet 2003 et l'on pourrait en recenser 1200 durant le second semestre 2003. Cela se traduira directement par un report de charges de l'assurance chômage sur le canton et les communes.

360

Au compte 361077 de l'agence AVS reste la participation de la ville aux charges découlant des subventions accordées aux établissements spécialisés pour enfants, adolescents et adultes handicapés. Quant au

financement des prestations complémentaires AVS/AI, il est assumé par l'Etat seul, sans participation des communes. Le libellé du poste devrait être corrigé.

370

La préposée à l'office du logement est de plus en plus sollicitée, tant par des locataires que par des propriétaires. Cela s'explique par la situation tendue du marché de l'immobilier. Les prestations du service sont détaillées dans le rapport de gestion.

La séance est levée à 15h15.

La sous-commission remercie vivement l'ensemble des participants à ses travaux, tant pour leur disponibilité que pour les nombreuses réponses qu'ils nous ont données. Une fois encore, nous ne pouvons que constater avec satisfaction que les personnes auditées sont aussi bien attachées à la qualité qu'à l'efficience du service qu'ils se doivent d'apporter à la population. Le repas pris en commun à midi a également permis, comme toujours, des échanges intéressants et informels sur différents sujets.

Pour la sous-commission

Jean-Pierre Veya
Rapporteur